

Libre-échange, rupture ou continuité ?

Où en sont les relations Europe-Afrique à l'heure de la Zone de libre-échange continentale africaine ?

Samedi 10 avril 2021

11:30-13:30 (heure de Dakar)

13:30-15:30 (heure de Paris)

2ème vidéoconférence

F. Kelleher



L. Levard



J.J. Lumumba



A. Kiiza



H. Scholtz



Via Zoom & Live Facebook
@fondationgabrielperi
Traduction Français Anglais



Fondation
Gabriel
Péri



Accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique, ZLECAf : où en sommes-nous ?

Par **Helmut Scholtz**,

Député européen GUE/NGL

Membre de la commission commerce international

Avril 2021

Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir organisé notre événement d'aujourd'hui. C'est toujours une merveilleuse opportunité pour moi d'écouter des experts comme celles et ceux du SEATINI. Nous avons coopéré à de nombreuses occasions et Jane Nalunga, directrice de l'Institut, m'a ouvert les yeux sur de nombreux aspects des relations économiques et commerciales entre l'Union européenne et l'Afrique.

On m'a demandé de commenter la manière dont la ZLECAf s'inscrit dans l'agenda de la politique commerciale de l'Union européenne, plusieurs accords de partenariat économiques (APE) étant en place et les négociations post-Cotonou étant terminées. Avant de répondre, permettez-moi de souligner que je ne suis pas la Commission européenne. Je suis un membre de gauche du Parlement européen et il se peut que je diffère des vues que je vous décris comme la stratégie européenne contemporaine.

La bataille contre les APE

Les APE sont un symbole de la stratégie commerciale néolibérale passée de l'Union européenne. Nous nous sommes battus contre eux, et nous avons réussi à les contenir à des sortes d'accords commerciaux "de marchandises uniquement". Ce que les conseillers néolibéraux avaient à l'esprit à l'époque, c'était des accords dits globaux avec une forte influence réglementaire. Ils étaient censés garantir un accès sans entrave au marché pour les entreprises basées dans l'UE, aujourd'hui et à l'avenir. Ils étaient également censés être exhaustifs dans leur couverture, incluant tous les types de services privés et publics et les marchés publics. Ils étaient censés protéger les investisseurs par le biais de mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, plutôt que de préserver l'intérêt public ou le droit de réglementer. La plupart de ces mesures ne se sont jamais concrétisées. À un moment donné, une certaine lassitude s'est installée dans les négociations des

APE du côté de l'UE, et les APE finalement conclus par Sandra Galina, de la Direction générale du commerce de la Commission européenne, n'ont jamais atteint la portée initialement prévue. Ils ont néanmoins perturbé dans une certaine mesure la coopération régionale en Afrique de l'Ouest et ont également causé de nombreux maux de tête à la Communauté d'Afrique de l'Est.

Comme vous le savez, l'île Maurice a convaincu les gouvernements des autres États concernés par les négociations entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et l'Union européenne sur les accords de partenariat économique (ESA-APE), de négocier un APE approfondi pour cette région, et les négociations progressent depuis l'automne dernier. J'ai toujours du mal à comprendre comment les intérêts de Maurice et du Zimbabwe ou du Mozambique pourraient être satisfaits de manière égale dans un APE approfondi.

Rêve panafricain, acteurs étatiques et non-étatiques

Mais si je le dis pour une courte liste de pays d'une région africaine, cela signifie que je ne peux qu'essayer d'estimer les difficultés qu'implique l'union de presque tous les États africains dans une zone de libre-échange. Je viens peut-être d'utiliser les mots magiques pour expliquer cette tentative : tous les Africains. Le rêve panafricain a été fort pendant toutes ces années, depuis les mouvements de libération contre le colonialisme européen, en passant par la période du vent du changement, jusqu'à la période la plus récente de fierté et d'estime de soi africaine.

Dans des réunions comme aujourd'hui, mon intention est de rester ouvert d'esprit et de comprendre le niveau d'importance accordé à la dimension continentale commune de l'idée. Il se pourrait qu'il s'agisse d'une occasion de surmonter les frontières tracées par les puissances coloniales et de laisser les populations locales profiter davantage du partage et du commerce avec leurs voisins. Il pourrait s'agir d'une opportunité pour le continent africain de réduire sa dépendance vis-à-vis du commerce avec l'Europe et d'accroître son autonomie grâce au commerce local et intrarégional et aux chaînes de production. Il est donc tout aussi important d'être aussi précis que possible : D'une part, nous parlons des dimensions des acteurs étatiques tout en tenant compte de la réalité économique et des dimensions qui y sont liées ; d'autre part, nous devons également nous adresser aux véritables parties prenantes, aux sujets actifs au sein des sociétés et des États.

La délégation de pouvoirs et le contrôle démocratique : des enjeux essentiels de l'Union

Permettez-moi de souligner que je suis un fervent partisan du processus d'unification européenne, qui se poursuit depuis plusieurs décennies maintenant. L'unification et l'intégration européennes permettent d'éviter les conflits militaires entre États européens, qui ont longtemps caractérisé notre continent.

Le processus d'intégration européenne nous apprend que l'intégration de la population d'un continent ne se limite pas à l'ouverture des marchés et à l'abolition des droits de douane. Ces deux éléments ont cependant été déterminants, et l'établissement de la libre circulation des personnes et des biens permet aux gens de faire l'expérience personnelle qu'ils vivent dans une seule Union. Cela ne fonctionne pas sans la définition de normes réglementaires communes et l'harmonisation d'un certain nombre de produits : Pensez à la sécurité des produits, pensez à la protection des consommateurs, pensez aux questions environnementales, etc. Et plus il s'agissait - et il s'agit toujours - de définir des règles et des approches communes, plus nous devons déléguer des pouvoirs des États membres au niveau européen. Plus nous déléguons des pouvoirs législatifs au niveau européen, plus il devenait évident que la légitimation de cette démarche ne pouvait se faire sans renforcer le contrôle démocratique et donc le rôle du Parlement européen en tant que seule institution européenne directement élue. Il reflète les intérêts et les préoccupations des citoyens européens, ce qui en fait finalement le colégislateur en Europe en tant que chambre parallèle aux

conclusions tirées par le Conseil des gouvernements.

Pour parcourir tout ce chemin, il faut faire les premiers pas. L'Union africaine existe depuis un certain temps déjà, mais la délégation de pouvoirs du niveau des États-nations au niveau africain est très limitée. L'exercice connexe du contrôle démocratique de ces pouvoirs délégués par le Parlement panafricain est également loin d'être établi. Il s'agit d'un véritable défi, qui s'inscrit dans le cadre des réalités sociales, mais cela ne doit pas décourager la société civile africaine d'avancer vers la création d'institutions continentales démocratiques.

Et nous - citoyens, société civile, institutions des 27 États membres de l'UE - avons encore un long chemin à parcourir pour garantir et améliorer le fonctionnement démocratique de l'Union européenne.

Ce chemin n'est pas sans danger. Les forces néolibérales de l'Union européenne se sont réjouies de l'initiative de la création de la ZLECAf en particulier. En fait, l'UE a apporté un soutien financier important au processus de création de cette zone. Nombre des sociétés de conseil impliquées étaient également des consultants pour des projets néolibéraux dans l'UE. Selon certains analystes, la ZLECAf contient structurellement plus d'éléments néolibéraux qui devaient à l'origine faire partie des APE, que les APE eux-mêmes.

Certains membres de la Commission vont maintenant prendre du recul et voir comment la mise en œuvre de la ZLECAf va se dérouler. En attendant, les APE sont en place, ainsi que d'autres accords comme le système de préférence généralisé (SPG).